



## ARRETE MUNICIPAL PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT RUE DES BOUCHERIES

**Le maire de la commune d'Orgelet ;**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;*

*Vu le code de la route ;*

*Vu le code de la voirie routière ;*

*Vu la demande écrite formulée par l'entreprise SARL Matt Charpentes en date du 7 avril 2022 sollicitant la commune pour une permission de stationnement permettant d'occuper temporairement le domaine public Rue des boucheries 39270 Orgelet pour placer un échafaudage (largeur de 1m) et une grue (4.5m X4.5m) dans le but d'effectuer des travaux de toiture, il convient de laisser 4 m sur la voie pour le passage des véhicules ;*

*Considérant que la demande de permission de stationnement est sollicitée du 25 avril au 14 mai 2022 inclus ;*

*Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;*

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du 25 avril 2022 au 14 mai 2022, l'entreprise SARL Matt Charpentes est autorisée à occuper temporairement le domaine public au 2 Rue des Boucheries 39270 Orgelet ;

**Article 2 :** Ces travaux entraîneront les dispositions suivantes :

- Réservation d'un mètre pour un échafaudage et de 4.5 m x 4.5 m pour une grue à l'entreprise SARL Matt Charpentes, au 2 Rue des Boucheries 39270 Orgelet pour effectuer des travaux de toiture ;
- **Circulation en sens unique** pour assurer la sécurité notamment pour le passage des bus scolaires.

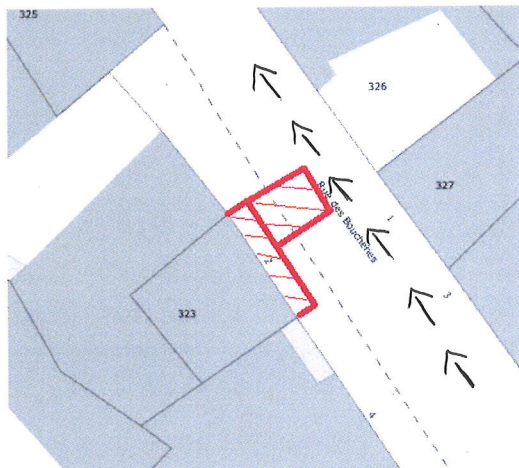
**Article 3 :** La signalisation est à la charge et sous la responsabilité du demandeur ;

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur ;

**Article 5 :** L'entreprise SARL Matt Charpentes occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers ;

**Article 6 :** Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de gendarmerie, la Police Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie aux transports Mobigo.



Fait à Orgelet, le 13 avril 2022

Le Maire,

Jean-Paul DUTHION



MAIRIE D'ORGELET – 2, rue du Château – 39270 ORGELET

Tél : 03-84-35-54-54 – Fax : 03-84-25-46-55

Courriel : [mairie@orgelet.com](mailto:mairie@orgelet.com) - Site : [www.orgelet.com](http://www.orgelet.com)

